

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de Châteaubriant,

Vu, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2020, autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu, les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (procédure adaptée), rendant nécessaire d'effectuer une consultation pour la fourniture d'arbres, arbustes, et autres végétaux,

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence et la dématérialisation du dossier de consultation sur le profil acheteur le 04 octobre 2023, et la parution de l'annonce au journal d'annonces légales Ouest-France le 07 octobre 2023,

Vu, le rapport d'analyse des offres du 16 novembre 2023,

Considérant que l'offre de l'entreprise PEPINIÈRES DU VAL D'ERDRE est conforme au cahier des charges et économiquement la plus avantageuse,

D É C I D E

Article 1

Il sera conclu un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture d'arbres, arbustes et autres végétaux avec l'entreprise PEPINIÈRES DU VAL D'ERDRE – Les Places – 44850 SAINT MARS DU DESERT. La durée est de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable 2 fois par reconduction expresse. Le montant maximum annuel des commandes est de 70 000,00 € HT.

Article 2

Monsieur Rudy BOISSEAU, Adjoint Délégué, est autorisé à signer l'accord-cadre à bons de commande et toutes pièces s'y rapportant.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231205-3-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-12-2023

Publication le : 05-12-2023

Fait et affiché à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 2023



Le Maire,

Alain HUNAULT

Le Maire,
Alain HUNAULT

